



Réunion commission extension du 9 Octobre 2015

Présents :

Mickaël Benguigui : Trésorier
Jean-Paul Chanal Enseignant
Serge Doussantousse : Parent
Saïd El Moutaoukil : DAF
Olivier Gilard : Parent
Dominique Goduel : Adjoint du proviseur
Sébastien Mathey : Proviseur
Cédric Paga : Enseignant
Jacques Barret : Parent

Excusés :

Vilayvanh Lefebvre : Présidente du CoGes
Gilles Pottier : Parent élu
Jérôme Dubois-Mercent : COCAC

Début de la réunion : 17h06

1° Évaluation de l'offre d'Artelia à partir de l'APS

. Celle-ci semble encore inadaptée à nos besoins. Voir réponse suivante. APS : Avant Projet Sommaire

2° Relance d'une autre procédure de recrutement d'un AMO

La commission décide de ne pas relancer pour l'instant de processus pour un AMO, la commission souhaite privilégier la **négociation avec l'offre d'Artelia**, en les recevant, en fonction de la disponibilité de M. Pottier. Si par la suite une nouvelle procédure de recrutement est lancée, la liste sera une proposition restreinte de la commission extension.

M. Benguigui et le DAF sont chargés de trouver un créneau pour cette rencontre entre M. Pottier (+ d'autres volontaires de la commission) et Artelia

3° Date du recrutement. Décembre ?

Le recrutement devra se faire avant les vacances de fin d'année civile.

4° Communication autour des 3 esquisses

À la majorité, la commission vote pour que les esquisses soient communiquées après le choix du jury de l'esquisse finale. Une nouvelle communication sera effectuée via la lettre « Au Fait » avant les vacances d'octobre pour inviter les parents à intégrer la commission et donc à faire partie du jury.



Il sera précisé que les parents qui souhaitent faire partie de la commission pourront l'intégrer, et ce jusqu'au 1^{er} novembre.

Deux délégués de classe pourront participer aux réunions de la commission. Une information sera faite dans ce sens le jour de la formation des délégués.

Les nouveaux personnels peuvent aussi participer à la commission.

5° Organisation du jury le 17 novembre et de la venue du programmiste

M. Carsault proposera un cadre d'analyse dans la semaine de réception des esquisses (semaine du 12 octobre 2015)

Entre le 6 et le 14 novembre, M. Carsault nous donnera une analyse, qu'il aura faite avec un ou plusieurs membres volontaires –comité technique- de la commission (le contenu des discussions lors de cette analyse avec le programmiste est confidentiel conformément aux pratiques des marchés publics). La commission (M. Benguigui) proposera cette tâche à M. Pottier qui semble être le plus indiqué pour apporter une expertise.

Le 16 novembre : entretien du(des) AMO avec le programmiste

Le 17 novembre : présentation orale des 3 équipes

Durée : environ 1h30 par équipe, dont moitié pour la présentation, l'autre pour questions/réponses, libre présentation,

Lieu : lycée, salle à déterminer

Modalités : choix libre pour les équipes.

Le 18 novembre : temps d'échange entre le gagnant du concours, la commission extension et le programmiste avant son départ le soir.

6° Questions diverses

1 - risques liés à des travaux supplémentaires:

Travaux du domaine public : les entreprises chargées des travaux devront prendre en charge les éventuelles dégradations du domaine public.

2 - sécurité aux abords du lycée:

Pour la sécurité, l'établissement ne peut être responsable de la sécurité en dehors des limites de l'établissement. Ces questions semblent prématurées.

3 - stratégie de développement du lycée:

Augmentation des effectifs : moyenne de 6 % ces 10 dernières années, et 4,5 % sur les simulations comme cela a été présenté en AG et approuvé à 90%. Des erreurs sont possibles, mais l'hypothèse retenue est la plus probable et sincère.



4 - révision du budget:

Le budget a été acté, voté, et transmis aux architectes et n'a pas lieu d'être modifié. Il doit comprendre des aléas.

5 - Avons-nous à ce jour plus d'informations (de la part de notre programmiste) en ce qui concerne toutes les normes qui devront être respectées dans notre projet? Si oui, pouvons-nous avoir accès à ce document?

Réponse de M. Carsault :

Le Programme Architectural et Technique ne rappelle pas l'ensemble des normes qui sont applicables dans le cas d'une construction : ces normes qui peuvent concerner les matériaux, leur contraintes de mise en œuvre, les règles de calcul pour le dimensionnement des ouvrages, la sécurité incendie ... sont définies réglementairement dans chaque pays et seront à respecter par le maître d'œuvre et les entreprises.

Il appartiendra au conducteur d'opération et au maître d'œuvre de vérifier que ces normes sont bien respectées en contrôlant: les documents qui seront établis pour la consultation des entreprises,

les offres des entreprises,

la prise en compte de l'ensemble des préconisations en phase chantier.

J'avais en particulier insisté sur le fait que la réglementation française pour les économies d'énergie n'est pas directement transposable au Laos car elle concerne surtout la déperdition de l'énergie de chauffage.

En revanche, le Programme définit des objectifs de qualité du bâtiment qui vont souvent au-delà des normes réglementaires et qui concernent en particulier :

les objectifs environnementaux (Cf. § 3.4 du Programme) - en France, il n'existe pas de "normes HQE" mais une Réglementation Thermique,

le confort thermique (Cf. § 4.8),

pour chacun des espaces : la charge d'exploitation, les branchements électriques, les caractéristiques de l'éclairage artificiel, la climatisation, le renouvellement d'air, les caractéristiques acoustiques (Cf. § 5).

Par ailleurs, lors de notre mission d'analyse des projets remis par les concurrents nous veillerons au respect des contraintes du programme en particulier pour :

le traitement de l'enveloppe des bâtiments au regard des contraintes climatiques (protection des façades contre l'ensoleillement direct, orientation des ouvertures, isolation des toitures, ...),

la sécurité des personnes,

la stabilité structurelle,

la pérennité des matériaux,

La commission remarque le peu de normes locales (exemple dans la restauration scolaire, les réseaux, etc). Il faut dès à présent réfléchir sur certains points de vigilance, quant à la présentation d'avant-projet, ainsi que sur les documents de consultation des entreprises : exemple en restauration scolaire, en maintenance, le matériel, le réseau, etc. La commission, avec l'AMO devront veiller à tout cela étant entendu que les normes ne sont pas de nature à engendrer des coûts supplémentaires excessifs.

Fin de la séance : 18h20

Secrétaire : C. PAGA